

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons-Sud

COMMUNE DE
VAUXBUIN

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

232, rue de la mairie
02200 VAUXBUIN
Tél. : 03 23 73 07 64
Fax : 03 23 73 10 50

(En exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales)

- Séance du 18 juin 2012 -

E-mail : mairieuxbuin@wanadoo.fr

L'an deux mil douze, le 18 juin à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 juin 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Gilbert BOBIN, Maire ; Claudie MALLET, David BOBIN, Stéphane ROGAN et Maurice HUGÉ, Adjointes au Maire ; Annie BARBA, Régine BARLE, Claudette QUÉANT, Luc MOUTON et Alain VAILLANT.

Étaient absents excusés et représentés : Sylvie DESQUILBET, qui donne pouvoir à Claudette QUEANT ; Gilbert LAMBIN, qui donne pouvoir à Gilbert BOBIN ; Annick PORRO, qui donne pouvoir à Stéphan ROGAN.

Étaient absents : Pascal COURBET ; Jérôme CAZZOLA

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Travaux rue de la villette
- 3) Devenir du presbytère
- 4) Renouvellement du contrat CUI
- 5) Reconstitution du bureau du CCAS
- 6) Nexity : état des lieux du clos Gilonet et rétrocession à la commune de la rue Emile COZE
- 7) Questions diverses

*

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

David BOBIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2 – TRAVAUX RUE DE LA VILLETTE

Depuis 2010, la commune travaille sur un projet d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie dans la rue de la Villette. L'USEDA ne peut engager les travaux en raison d'une décision de France Télécom de suspendre temporairement les opérations d'enfouissement des lignes téléphoniques.

Une réunion doit se tenir à la fin du mois de juin pour étudier la manière dont le projet de Vauxbuin pourrait être remis d'actualité et débuté d'ici la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en cas d'issue favorable lors de la réunion entre l'USEDA et France Télécom, de donner pouvoir au Maire de signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement et de faire les demandes de subventions possibles pour le financement de ce projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13	0	0	0

3 – DEVENIR DU PRESBYTÈRE

Le logement du presbytère, propriété de la commune, est libre depuis le mois de mai dernier. Après visite des lieux par les élus, il apparaît que ce logement n'est plus décent à la location et exige des travaux de réfection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de transformer le logement du presbytère en deux logements rénovés. Il demande également à M. Jean-Loup CROZA d'établir un cahier des charges précis pour l'établissement d'un tel projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13	0	0	0

4 – RENOUVELLEMENT DU CUI-CAE

Par délibération en date du 31 mai 2011, le conseil municipal décidait le recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Stéphane ROGAN indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est entièrement satisfait du travail réalisé par l'agent recruté. Il explique également la nécessité pour la commune d'embaucher un agent supplémentaire pour satisfaire les besoins concernant l'entretien de la commune notamment.

Il est donc proposé à l'assemblée, qui l'accepte, de transformer le poste d'agent en CUI-CAE en un poste d'agent technique à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'agent technique supplémentaire à 35 h à compter du 1^{er} septembre 2012 et de renouveler, en attendant, le contrat CUI pour une durée de 2 mois à temps complet.

Gilbert BOBIN et David BOBIN ne prennent pas part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

5 – RECONSTITUTION DU BUREAU DU CCAS

Suite à la démission de plusieurs membres du CCAS, le Maire décide de reconstituer le bureau. Il est nécessaire d'avoir 4 membres élus du Conseil Municipal au minimum. Mesdames Claudie MALLET, Claudette QUÉANT, Annie BARBA et Monsieur Alain VAILLANT proposent leur candidature.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13	0	0	0

Régine BARLE quitte la séance à l'issue de ce point ; elle donne pouvoir à David BOBIN.

6 – NEXITY : ETAT DES LIEUX DU CLOS GILONET ET RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA RUE EMILE COZE

Rendez-vous est fixé le mercredi 19 juin à 16h30 sur place avec M. DELAHAYE représentant la société Nexity pour faire un état des lieux et d'avancement du lotissement du clos Gilonet. La question de la rétrocession à la commune de la rue Emile Coze sera abordée à l'occasion du prochain conseil.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Annie BARBA propose au Conseil Municipal une nouvelle organisation pour la brocante, ouvrant une plus large place aux associations de la commune. Il est à noter que les associations elles-mêmes n'ont pas souhaité cette nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne rien changer à l'organisation actuelle de la brocante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Fait à VAUXBUIN, le 25 juin 2012

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David BOBIN

Gilbert BOBIN